

**Extrait du**  
**Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**  
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-CF-COM-10-10-30-20/07/2018

Date de publication : 20/07/2018

**CF - Droit de communication et procédures de recherche et de lutte  
contre la fraude - Conservation des documents**

---

**Positionnement du document dans le plan :**

CF - Contrôle fiscal

Droit de communication et procédures de recherche et de lutte contre la fraude

Titre 1 : Droit de communication

Chapitre 1 : Dispositions communes

Section 3 : Conservation des documents

La présente section est consacrée :

- au délai et mode de conservation des documents (sous-section 1, [BOI-CF-COM-10-10-30-10](#)) ;
- au cas particulier des factures de ventes créées sous forme informatique et transmises sur support papier (sous-section 2, [BOI-CF-COM-10-10-30-20](#)) ;
- à l'articulation de la législation sur le droit de communication et de la loi informatique et liberté (sous-section 3, [BOI-CF-COM-10-10-30-30](#)).